



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le 21/07/2023

ID : 083-218300036-20230718-DCM2023\_046-DE



Délibération N° 2023-046

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roland NARDELLI

Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO

Christian CHILLI représenté par Hugues MARTIN

Absentes : Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 8    Nombre de Suffrages exprimés : 11  
Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

### FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire avec la société ELRES (ELIOR) arrive à son terme le 31 août 2023.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le marché n° 2023-002 « Fourniture et livraison de repas en liaison froide » a été lancé le 30 mai 2023.

Monsieur le Maire propose de retenir la société ELRES (ELIOR) conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 07 juillet 2023.

La société ELRES (ELIOR) a présenté une offre avec les prix suivants :

- 4.098 € HT soit 4.323 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les enfants ;
- 4.823 € HT soit 5.088 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les adultes ;
- Option : 8.314 € HT soit 8.771 € TTC (TVA à 5,5%) par plateau et repas livré pour les enfants.

Monsieur le Maire précise que la durée d'exécution du marché est de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier le nouveau marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la société ELRES (ELIOR) pour un montant de 4.098 € HT soit 4.323 € TTC par repas enfant et de 4.823 € HT soit 5.088 € TTC par repas adultes à compter du 01 septembre 2023 ;
- PRECISE que l'option « plateau et repas livré pour les enfants » sera possible pour un montant de 8.314 € HT soit 8.771 € TTC ;
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce marché ;
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits à chaque budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Amplus N° 2023-046